



Eco-tidien



Hebdomadaire d'informations économiques et financières

Récépissé N°0127/RDDJ/C19/BRP du 06 avril 2011



Au Cameroun, l'encours de la dette du secteur public est estimé à 13.070 milliards de Fcfa à fin juin 2024, soit environ 43,3% du Produit intérieur brut (PIB) du pays. L'information est contenue dans la note de conjoncture mensuelle de la dette publique du Cameroun rendue publique le 19 juillet 2024 par la Caisse autonome d'amortissement. P.9

DETTE PUBLIQUE

Le Cameroun cumule plus de 13.000 milliards Fcfa au premier semestre 2024

AFFACTURAGE

Une solution pour les TPE et PME Camerounaises

Le lancement de l'opération d'Affacturage dans le cadre du projet BLUPASS s'inscrit en droite ligne du financement et de la facilitation du recouvrement des créances des PME camerounaises. De manière globale, l'accès au financement demeure une problématique réelle pour les PME et spécifiquement les besoins en fonds de roulement qui constituent une préoccupation lancinante surtout pour les TPE. L'Affacturage intervient donc comme une réponse à cette difficulté. P.3



ASSURANCES

La carte rose Cemac et la carte brune Cedeao s'associent pour faciliter les indemnisations des citoyens

C'est l'une des principales annonces de la 24e assemblée extraordinaire du Conseil des bureaux de la carte internationale d'assurance de responsabilité civile automobile, tenue ce 22 juillet à Mbal Mayo. P.8



CIMENTERIE CIMPOR

UBA Cameroun, partenaire bancaire majeur

La Cérémonie officielle d'inauguration de la cimenterie Cimpor Cameroun a été présidée, le vendredi 19 juillet dernier, par le premier ministre, Chef du gouvernement, Joseph Dion Ngute au nom du Chef de l'Etat, Paul Biya. Cette cérémonie a connu la présence de nombreuses élites locales, des membres du Gouvernement et surtout des partenaires tel que UBA, partenaire financier majeur. P.7

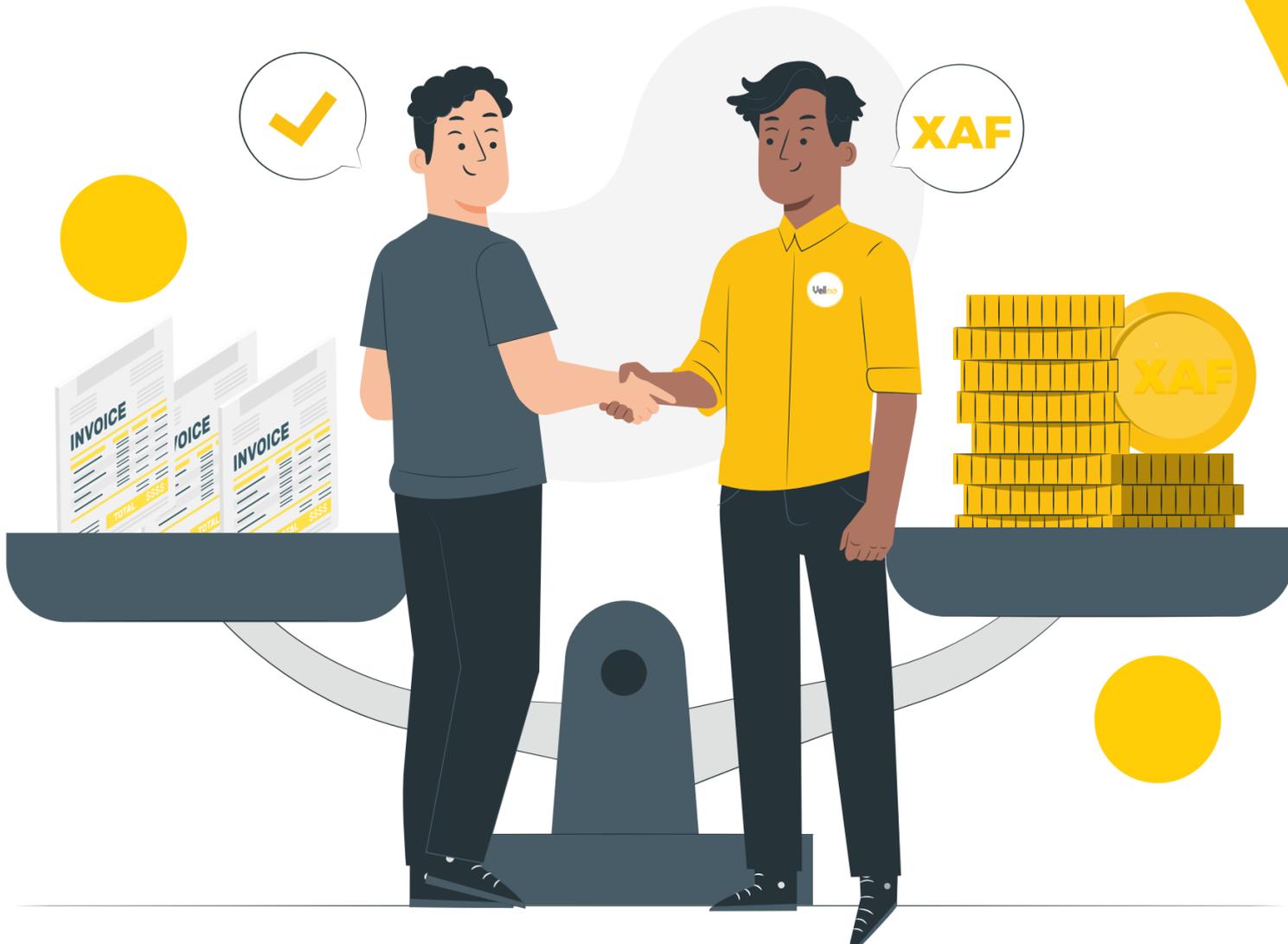




BESOIN DE TRÉSORERIE IMMÉDIATE ?



YELLOW rachète en 72h* vos factures clients en attente de règlement, sans engagement.



www.yellow-factoring.com

contact@yellow-factoring.com



☎ 233 43 11 88



@YellowFactoring

*: sous réserve d'éligibilité de votre entreprise, de vos clients et de vos factures.

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

La SNI désormais sous la tutelle du MINEPAT

C'est à la faveur des deux importants décrets présidentiels signés le 10 juillet 2024. L'un transforme cette entité en une Société à Capital Public, et l'autre porte approbation de ses nouveaux statuts, en cohérence avec sa nouvelle configuration.

Les deux décrets signés par le Président de la République, S.E. Paul BIYA, constituent une avancée majeure dans l'écosystème économique national. En effet, ceux-ci apportent des changements systémiques à la Société Nationale d'Investissement (SNI), pour donner plus de vigueur et d'impact à la transformation structurelle de l'économie camerounaise, prônée par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

Le premier changement porte sur la forme juridique de cette entreprise. Celle-ci passe d'Etablissement public à caractère industriel et commercial, à une Société à Capital Public. Il s'agit là d'une évolution visant la mise en conformité de l'entreprise avec les dispositions non seulement de la loi du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques au Cameroun, mais également de l'Acte uniforme OHADA, dont le Cameroun est membre.

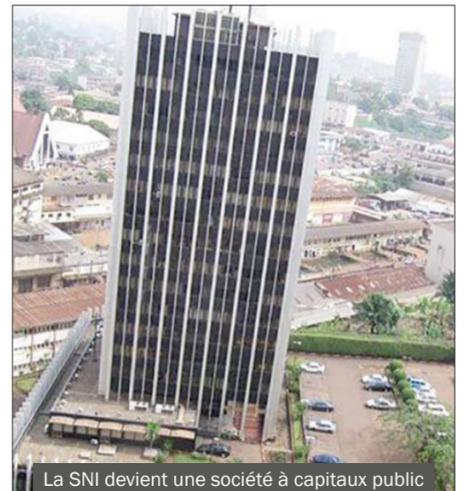
Le deuxième changement est lié à l'élargissement du spectre de compétences de l'entreprise. Cette réforme fait de la SNI, l'Investisseur institutionnel de l'Etat et le Cabinet d'études-conseils. Ainsi, la

SNI, avec l'Etat comme actionnaire unique, est chargée de la mobilisation et de l'orientation des financements, en vue de favoriser les investissements productifs dans les secteurs industriel, agricole, minier, financier, commercial et des services. A ce titre, c'est elle qui octroie désormais les visas préalables de viabilité économique et financière pour toutes les interventions de l'Etat dans les projets industriels portés par le secteur privé. En outre, ses missions sont étendues aux entreprises publiques, au sein desquelles elle effectue désormais l'analyse comptable et financière de leur performance ; mène des études diagnostiques et d'évaluation de ces entreprises ; assure le contrôle de l'élaboration et l'exécution des contrats de performance conclus entre l'Etat et les entreprises publiques. Aussi, elle est chargée des opérations de capital-risque et de capital-développement, ainsi que de l'exercice d'activités d'intermédiation en bourse et de gestion d'actifs.

Cette évolution entraîne non seulement une modification au niveau des tutelles, mais aussi un accroissement des moyens de cette Société.

S'agissant des tutelles, si le Ministère des Finances continue d'assurer la tutelle financière de cette entité, l'aspect technique relève désormais des compétences du Ministère en charge de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire dont la mission est de s'assurer que les activités menées par la Société sont conformes aux orientations des politiques publiques du Gouvernement dans les secteurs ciblés. En ce qui concerne les moyens, les décrets présidentiels consacrent une recapitalisation de la SNI, en portant son capital social de 26,134 milliards de FCFA à plus de 226,134 milliards de FCFA, soit un bond de 200 milliards de FCFA. Cette hausse sera financée par le budget de l'Etat et échelonnée sur 04 tranches annuelles successives de 50 milliards chacune. Avec cette recapitalisation qui permettrait de lever des fonds dans les marchés internationaux, la SNI bénéficiera d'importants moyens pour soutenir efficacement la transformation structurelle de l'économie.

André Noir



AFFACTURAGE

Une solution pour les TPE et PME Camerounaises

Le lancement de l'opération d'Affacturage dans le cadre du projet BLUPASS s'inscrit en droite ligne du financement et de la facilitation du recouvrement des créances des PME camerounaises. De manière globale, l'accès au financement demeure une problématique réelle pour les PME et spécifiquement les besoins en fonds de roulement qui constituent une préoccupation lancinante surtout pour les TPE. L'Affacturage intervient donc comme une réponse à cette difficulté.



Lancement de l'opération d'affacturage par le MINPMESSA

En effet, le mécanisme de financement appelé « Affacturage » est encadré par la loi n°2014-6 du 23 avril 2014 régissant l'affacturage au Cameroun. Il apporte une solution innovante au

besoin en Fonds de Roulement qui caractérise bon nombre d'entreprises, en particulier les TPE et les PME. C'est d'ailleurs un moyen de financement et de recouvrement des créances qui permet à une

entreprise appelée « adhérent », d'obtenir un paiement anticipé auprès d'un Etablissement de crédit, appelé « affactureur », et de soustraire la gestion de ces créances par ledit Etablissement. Ainsi, la facture qui est due à l'entreprise n'est plus réglée auprès de cette dernière, puisqu'elle a déjà reçu un paiement anticipé de l'Etablissement de crédit ou « affactureur ». La facture est plutôt réglée, ultérieurement, auprès de l'Etablissement de crédit qui l'a achetée. Un tel procédé est à la fois un moyen d'externalisation des tâches administratives, d'assurance contre les impayés et de financement à court terme de l'Entreprise, résolvant ainsi le problème habituel de tension de trésorerie.

Les parties prenantes qui sont pour l'essentiel les entreprises dont le siège social se trouve à Douala, opèrent dans les secteurs de commerce et distribution ; fabrication et commercialisation ; brasseries ; expédition et transport maritime et industrie métallurgique. Ce sont notamment les entreprises Tradex Cameroun; Total Cameroun; Ola Cameroun ; Cimencam ; CIMAF ; Les Boissons du Cameroun ; UBC ; CMA-CGM et ALUCAM. Il sera donc question pour ces Sociétés participantes d'identifier les PME prestataires dans leurs structures présentant un profil acceptable qui peuvent bénéficier de l'opération de

l'affacturage et de dresser une liste de ces PME ayant des factures en attente de paiement et transmettre à la Société Camerounaise d'Equipement (SCE).

Il est important de rappeler que le MINPMESSA a procédé au lancement de la plateforme numérique d'accompagnement et de financement des PME camerounaises avec la Société BLUPASS le 18 décembre 2023. Cette plateforme digitale portée par BLUPASS dévoile un intérêt particulier, au regard de ses différentes dimensions. Il s'agit tout d'abord d'un instrument de financement spécialisé par le mécanisme de l'affacturage et de crédit-bail à travers une place de marché en ligne, dans le cadre des mécanismes dits innovants, que le Gouvernement est résolument engagé à promouvoir. L'autre réside dans les différents services non financiers qu'elle offre à ses bénéficiaires. Il s'agit principalement du renforcement des capacités des TPE et PME dans le domaine de la comptabilité à travers une solution CLOUD. Ce service complémentaire permet ainsi d'améliorer la tenue des comptes de l'entreprise de manière générale et de manière tout à fait spécifique, la gestion professionnelle de celle-ci. Les Maîtres d'œuvre que sont la Société BLUPASS et la SCE sont prêts techniquement et administrativement pour le lancement de l'affacturage sur la plateforme digitale.

Paul Nkala

Mon Yamo Eco

Laisse les vieux, fais de ton mieux !

« Il faut que les vieux - là partent ! Qu'ils nous laissent gérer le pays ! » Comme beaucoup de jeunes du mboa, tu as peut-être prononcé cette phrase-là un jour. Vive la liberté d'expression ! Mais comment veux-tu gérer le pays alors que tu fais partie de la liste des néants au bac ? Si ces anciens-là te laissent la gestion du pays dans ton état de néant là, c'est la cata ! La presse nationale révèle que le taux de réussite global au baccalauréat général est passé de 75,73% en 2023 à 37,26% en 2024. A Nti Zamba ! C'est quelle chute ça ? Hein ? En plus, la presse dit qu'il y a beaucoup de néants sur divers bordereaux ! C'est quoi ça ? Avec ça, tu veux que les vieux partent ? Et toi tu veux rester ? Avec ta médiocrité là ? Pour gérer le Cameroun de qui ? Toi qui a eu néant-là, tu ignores certainement que la valeur la plus importante en matière de développement, c'est le capital humain ! C'est l'ensemble de tes connaissances, aptitudes, expériences, talents et qualités. C'est ça qui te permet d'être un bon travailleur, un bon collaborateur, un bon patron ! Mais toi, tu sembles vouloir être un con ! Parce que tu sembles jouer avec ton avenir comme si tu jouais au pari-foot ou au ndóchi de ma grande sœur.

Tu veux faire partie des ceux qui gèrent le pays alors que tu écris et tu parles les « je la dis que » ! D'ailleurs, tu ne parles ni l'une des 300 langues maternelles du pays, ni le français ou même l'anglais. Tu parles le perroquet ! Alors, comment vas-tu

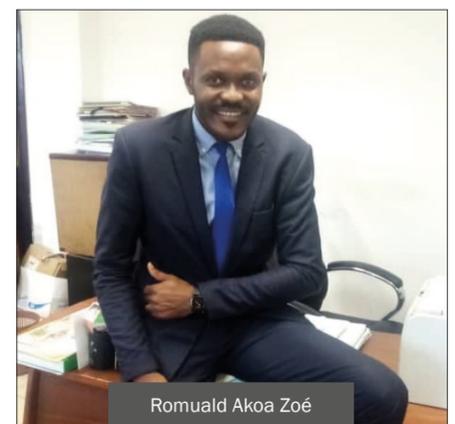
negocier les accords économiques et diplomatiques entre le Cameroun, pays de Mongo Beti et d'autres nations comme le Canada où tu rêves d'aller vivre maintenant, peut-être pour imiter un des tes oncles dépassé par la vie chère ? La simple culture générale de base te fouette comme les eaux du fleuve Sanaga ! Etre éduqué, être bien informé, se cultiver, ce n'est pas une option ! C'est une obligation ! Hein ? Fais attention ! De 2021 à 2024, mon boss m'a permis d'encadrer près de 30 stagiaires en communication de niveau licence. Plus de 70% d'entre eux étaient médiocres en matière de culture générale. Seuls 30% de ces jeunes s'informaient régulièrement ou lisaient régulièrement des livres. Ça m'a vraiment wanda ! J'ai ouvert la bouche comme Jean-Miché Kankan ! J'ai crié « iyééééé » ! Je me suis demandé comment des jeunes peuvent désirer voir les anciens partir alors qu'ils ignorent les moindres questions d'actualité ou de culture générale, comme des ancêtres qui ignorent leurs dates de naissance !

Les jeunes veulent remplacer les anciens dans la gestion du pays mais refusent de gérer leur propre ignorance et violence au quotidien. Bagarres et agressions, vente et consommation de la drogue, grosses virées de « charter » (séance collective de jouissance arrosée d'alcool), parties de jambes en l'air filmées, destruction des biens publics à côté... la délinquance juvénile semble avoir dépassé certains scénarii de hollywood. Même Ebenezer Kepombia « Mitoumba » n'a pas encore écrit

une série ayant des scènes qui surpassent ce genre de « dégagements » de nos frères et sœurs ! C'est « le haut niveau du mouvement » ! Entre 2018 et 2022, l'on a recensé près d'une dizaine de violences diverses dans les établissements scolaires du mboa (pays). 70 % d'entre elles provenaient de l'enseignement secondaire général tandis que 30% étaient décelées au niveau de l'enseignement secondaire. En plus, en juillet 2024, le Ministère de la Santé Publique a révélé que 68% des sujets concernés par l'abus et le trafic de drogues illicites sont des jeunes scolarisés ! O yooooo ! Tu veux vraiment remplacer « les vieux » les yeux et la bouche remplis de tabac, de cannabis, de boissons alcoolisées et de tramadol ? Tu es un sorcier ? Même le sorcier bon ou mauvais prend le temps de se calmer, se cultiver, méditer. Toi tu sembles être le seul « mboutoukou » qui ignore la valeur de la discipline dans le développement.

« La population camerounaise est essentiellement jeune. En effet, plus de la moitié de la population du Cameroun a moins de 20 ans, la population de moins de 15 ans représente 42,5% de l'ensemble, et la population de 65 ans ou plus s'élève à seulement 3,6% », fait savoir l'Institut National de la Statistique (INS) en 2019. Voilà une opportunité pour toi ! Oui ! Toi qui me lis ! Tu crois que je m'adresse à qui ? Au lieu de rester dans « la génération des têtes baissées » qui court vers le marécage, tu dois rejoindre la génération des éveillés plein de courage ! Si tu utilises

tik tok, pas comme un « toc-toc ». Si tu utilises le réseau social x, pas pour tourner les films x. Si tu utilises facebook, pas pour montrer tes fesses et son look. Si tu utilises internet pour te développer, ça c'est chouette, tu as gagné ! Tu peux apprendre le business, la politique, la culture, le sport, et même divers métiers ! Comme ça, tu vas laisser « les vieux » en paix et œuvrer toi-même pour un monde plus parfait.



INCLUSION ECONOMIQUE

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

Près de 90 000 jeunes entrepreneurs bénéficiaires

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, en charge de la Planification, Paul TASONG, a présidé le jeudi 18 juillet 2024 à Yaoundé, la cérémonie de lancement officiel des plates-formes d'inscription en ligne des bénéficiaires des programmes d'Inclusion économique des Jeunes (IEJ) et de Concours des plans d'affaires (CPA) du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique (PFS-AIE).

Trois temps forts ont marqué la cérémonie de lancement officiel des plates-formes d'inscription en ligne des jeunes bénéficiaires des programmes d'Inclusion économique des jeunes (IEJ) et de Concours des plans d'affaires (CPA) du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique (PFS-AIE), présidée par le Ministre délégué, Paul TASONG, en présence des Ministre des Affaires Sociales (MINAS), des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), et des Secrétaires généraux des Ministères de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC), de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), et du représentant du Directeur des Opérations de la Banque mondiale au Cameroun.

Une première phase discursive a permis au Ministre délégué au MINEPAT de présenter le PFS-AIE et les différents programmes à travers lesquels le projet se met en œuvre. Paul TASONG a indiqué que le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique (PFS-AIE) qui entre en droite ligne de la Vision de développement du Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA, intègre un certain nombre d'objectifs dominants dont le premier est « d'éradiquer la pauvreté en la ramenant à un niveau résiduel socialement tolérable, c'est-à-dire à un taux de pauvreté monétaire inférieur à 10% ». Il a souligné que ce projet permet d'étendre la couverture et la capacité de la réponse aux chocs du système de filets sociaux aux ménages les plus vulnérables et les plus défavorisés. Il vise également à accroître l'accès aux opportunités de générer les revenus et de soutenir l'entrepreneuriat chez les jeunes dans les zones urbaines âgés de 18 à 35 ans qui représentent 57% de la population active.

356 000 MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES

Le PFS-AIE qui a été mis en place en 2023 à la suite du Projet Filets Sociaux (PFS), avec l'appui de la Banque mondiale et du gouvernement du Cameroun, bénéficiera à 356 000 ménages qui recevront des transferts ou des appuis financiers d'un montant total de 127,340 milliards de FCFA dans 180 communes choisies dans toutes les régions du pays et dans les villes de Douala et Yaoundé. Il se met ainsi en œuvre à travers cinq programmes. Il s'agit du programme de Transferts monétaires ordinaires doté de mesures d'accompagnement qui permet de poursuivre les appuis aux ménages pauvres afin de les amener à accroître leur productivité ; du programme de Transferts monétaires d'urgence qui consiste à poursuivre les appuis aux ménages pauvres dans les régions qui ont connu des chocs liés au climat, à l'insécurité, à l'afflux massif des personnes déplacées et des réfugiés ; du programme de Transferts monétaires en échange des travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en milieu rural et en milieu urbain qui permet de poursuivre le soutien aux groupes à faibles revenus à travers la création des emplois à bas salaires et de courte durée pour les travailleurs non qualifiés ; du programme d'Inclusion économique des jeunes qui ambitionne d'apporter des appuis aux jeunes âgés de 18 à 35 ans, travailleurs du secteur informel pour leur



Eradiquer la pauvreté en la ramenant à un niveau résiduel socialement tolérable, c'est-à-dire à un taux de pauvreté monétaire inférieur à 10

propre compte par manque d'autres opportunités ou de compétences dans les zones urbaines ; et du programme de Concours des plans d'affaires dont l'objectif est d'apporter des appuis aux jeunes, âgés de 18 à 35 ans, entrepreneurs dans les zones urbaines, ayant déjà initié une micro, petite et moyenne entreprise (MPME) informelle ou géré une petite et moyenne entreprise (PME) formelle en phase de démarrage.

IMPORTANCE DU PROJET ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

C'était également l'occasion pour le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), Achille BASILEKIN III et le Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC), Zachée Robert Théophile BENGHA de présenter respectivement les programmes de Concours des plans d'affaires et d'Inclusion économique des jeunes. Il a surtout été question pour ces deux responsables des départements ministériels, maîtres d'ouvrage de ces programmes, de montrer l'importance de ces projets pour la jeunesse camerounaise et de présenter les critères d'éligibilité ainsi que le processus de sélection des bénéficiaires desdits programmes.

Le deuxième temps fort de cette cérémonie de lancement des plateformes était consacré à la conférence de presse qui a permis aux membres du gouvernement de répondre aux questions des journalistes. Le Mindel MINEPAT a été interpellé sur le bilan du Projet Filets Sociaux (PFS), dix ans après sa mise en œuvre. Répondant à cette question, Paul TASONG a dressé un bilan élogieux du PFS, qui a été mis en œuvre du 2013

à 2022 sur financement de la Banque mondiale, de l'Agence française de Développement et du Gouvernement, à travers trois programmes de Transferts monétaires. Le Mindel MINEPAT a révélé que le PFS a bénéficié à 385.500 ménages soit environ 2.400.000 individus qui ont perçu des transferts monétaires d'un montant total de 54,5 milliards de FCFA. Le projet a également apporté un appui à 25.000 ménages pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la vie chère. Par ailleurs le Ministre délégué a souligné que l'expérience du programme pilote de transferts monétaires ordinaires dans les communes de Souledé-Roua dans la région de l'Extrême-nord et de Ndop dans la région du Nord-ouest a été très positive. Ces résultats fort satisfaisants ont permis d'étendre les programmes de filets sociaux, à un plus grand nombre de bénéficiaires dans l'ensemble des dix régions.

La Ministre des Affaires Sociales, Pauline Irène NGUENE a été à son tour interrogée sur l'état de préparation et d'avancement du Registre Social Unifié du Cameroun (RESUC). Cette question a permis à la MINAS de présenter ce mécanisme d'enregistrement et de gestion d'informations des personnes socialement vulnérables. Il permet d'avoir une plateforme, une cartographie de la vulnérabilité qui vise à identifier, localiser et enregistrer les personnes socialement vulnérables dans une base de données qui leur permettra de bénéficier des programmes de protection sociale mis en place par le gouvernement. La Ministre a indiqué que ce mécanisme est encore à sa phase embryonnaire (10%) et a lancé un appel à l'endroit des partenaires techniques et financiers pour une mobilisation des financements adéquats afin de véritablement faire avancer cette plateforme importante qui, à terme, permettra de faciliter la

sélection des bénéficiaires des programmes de protection sociale au Cameroun.

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), Issa TCHIROMA Bakary et le Secrétaire général du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), Moussa AOUDOU, ont respectivement éclairé la presse sur la nécessité de la formation du Capital humain dans tous les secteurs prioritaires identifiés dans la SND30 et sur l'importance de la prise en compte de l'approche genre dans les programmes présentés pour faire bénéficier la jeune fille et les déplacées internes.

La dernière articulation de cette cérémonie de lancement officiel des plates-formes d'inscription en ligne des jeunes bénéficiaires des programmes IEJ et de CPA du PFS-AIE a donné lieu à la présentation en directe des plateformes et du processus d'inscription volontaire en ligne avec l'accompagnement ou non des organisations non gouvernementales (ONG), partenaires desdits programmes. Les jeunes désireux de s'inscrire sur ces plateformes peuvent le faire à travers les liens, <https://www.pfs-aie.cm/public/portail/cpa> pour le Concours des plans d'affaires et <https://www.pfs-aie.cm/public/portail/iej> pour le programme d'inclusion économique des jeunes.

La Banque mondiale par la voix du représentant du Directeur des Opérations au Cameroun, a sollicité la diligence et la vigilance de toutes les parties prenantes pour que le processus de sélection de ces jeunes se déroule dans des conditions de transparence et de compétitivité requises.

Eco-tidien

Journal d'information économique et financière

Siège Social et Rédaction, Akwa - Douala
Récépissé de déclaration
N°000127/RDDJ/C19/BRP du 06 Avril 2011
B.P : 13096 Douala
Tél. : 677 239 567 / 696 820 394
Mail : journal.ecotidien@gmail.com
Web : www.ecotidien.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION
ET REDACTEUR EN CHEF
Bertrand ABEGOUMEGNE

CONSEIL EDITORIAL
Cyrille ONANA, Ludovic FANSI
Alain MINOUE

REDACTION CENTRALE
Elise NGUELE, Cédric BOYOMO,
Christian ADONG, Hassan MAMA
Vanessa EBOULIE, Paul NKALA
André Noir, Placide ONGUENE

MISE EN PAGE
Jules HERVÉ

IMPRIMERIE
Macacos

DISTRIBUTION
Messapresse

TIRAGE
1000 exemplaires

Une Publication de l'Agence Rhéma Services



AGRICULTURE DURABLE

OCP Africa poursuit son expansion sur le continent

OCP Africa a réalisé des progrès significatifs dans ses projets visant à transformer l'agriculture en Afrique. Grâce à des investissements stratégiques, des partenariats solides et des innovations technologiques, l'entreprise a renforcé sa position de leader dans le secteur agricole africain.



Le bilan de l'année écoulée révèle des progrès significatifs et des partenariats fructueux

OCP Africa, une filiale du groupe OCP et acteur principal dans la fourniture d'engrais adaptés aux pays africains, a continué durant l'année passée à jouer un rôle important dans la transformation de l'agriculture à travers le continent africain. Forte de son engagement envers le développement durable et l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs, l'entreprise a mis en œuvre plusieurs initiatives stratégiques. Ces actions visent non seulement à augmenter la productivité agricole, mais aussi à renforcer les capacités locales et à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Le bilan de l'année écoulée révèle des progrès significatifs et des partenariats fructueux qui jettent les bases d'un avenir prometteur pour l'agriculture africaine. Mohamed Anouar Jamali, PDG de OCP Africa, affirme que « nous croyons fermement que notre modèle d'innovation, de collaboration et d'investissement permettra à l'Afrique de tirer parti des technologies modernes pour la modernisation de son agriculture. En 2023, nous avons réalisés des progrès significatifs, mais nous voyons encore plus de potentiel pour l'avenir. Nos initiatives ne visent pas seulement à améliorer la productivité agricole, mais aussi à transformer la vie des agriculteurs et à contribuer au développement durable du continent ».

En effet, selon le rapport annuel de l'opérateur, en 2023, ce dernier a considérablement augmenté ses capacités de production avec l'inauguration de nouvelles installations de mélange, notamment à Bugesera, au Rwanda. Cette usine high-tech produit des engrais personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques des sols et des cultures locales, augmentant ainsi les rendements agricoles et les revenus des agriculteurs. La capacité annuelle de l'usine atteint 100.000 tonnes, avec une capacité de stockage de 25.000 t. L'objectif principal de cette usine est de fournir des solutions adaptées qui maximisent les rendements tout en minimisant l'impact environnemental.

ÉLARGISSEMENT DU CHAMP D'ACTION VERS L'AGRO-INDUSTRIE

OCP Africa a également élargi son champ d'action pour inclure le secteur de l'agro-industrie, reconnaissant le potentiel immense du marché agroalimentaire africain. Avec 24% des terres agricoles mondiales mais seulement 18% cultivées, l'Afrique dispose d'un potentiel énorme pour augmenter sa production agricole.

L'objectif de OCP Africa est de moderniser l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, répondant ainsi à la demande croissante de produits alimentaires sur le continent.

Actuellement, les pays africains importent environ 35 milliards de dollars de produits alimentaires chaque année, un chiffre qui pourrait atteindre 110 milliards de dollars d'ici 2025. En réponse, OCP Africa prévoit d'intégrer la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles dans ses activités principales, en s'appuyant sur son expertise en matière de marketing des engrais et en adoptant des pratiques agricoles de pointe. Développement des hubs pour agriculteurs

OCP Africa a établi plus de 140 hubs pour agriculteurs avec l'objectif de porter ce nombre à 500 d'ici 2030. Ces hubs fournissent aux agriculteurs des intrants essentiels tels que des engrais, des semences et des produits phytosanitaires, ainsi que des services financiers, des formations et des analyses de sol.

En 2023, 47 nouveaux hubs ont été inaugurés, ce qui a permis de renforcer l'accès des agriculteurs aux ressources nécessaires pour une agriculture plus efficiente et durable. Ces hubs jouent un rôle crucial en

apportant des solutions directement aux communautés rurales, réduisant ainsi les obstacles liés à l'accès aux intrants agricoles.

Par ailleurs, l'opérateur a renforcé ses partenariats stratégiques avec des institutions locales et internationales. Par exemple, en collaboration avec la Fondation Syngenta, l'entreprise a ajouté huit nouveaux hubs de serres horticoles, portant le total à 41 hubs. Ces partenariats visent à fournir des semences de qualité, des intrants, des formations et des services de soutien à plus de 50.000 petits exploitants agricoles.

De plus, OCP Africa a travaillé avec des gouvernements locaux pour développer des programmes de subventions visant à réduire les coûts des engrais pour les agriculteurs, ce qui a permis d'accroître l'accès et l'adoption de ces intrants essentiels.

MODÈLE AMBIDEXTRE

Pour 2024, OCP Africa aspire à devenir une organisation ambidextre, capable de concilier l'efficacité à court terme avec la croissance à long terme. La coopération fluide entre les unités opérationnelles et commerciales permettra un flux continu d'innovation, assurant la compétitivité de l'entreprise tant dans les secteurs établis que dans les nouvelles opportunités.

Cette approche vise à équilibrer les objectifs de performance immédiate avec des initiatives de développement stratégique à long terme, en s'appuyant sur des données et des technologies avancées pour optimiser les opérations et les résultats.

À noter que le lancement de l'«AI Factory» est prévu pour 2024. Cette usine d'outils innovants créera un cycle vertueux, allant de la collecte de données à la conception de solutions hautement adaptées grâce à l'intelligence artificielle et au machine learning.

Cette initiative vise à optimiser l'utilisation des ressources agricoles sur le terrain, en fournissant des solutions précises et efficaces qui répondent aux besoins spécifiques des sols et des cultures africaines. L'AI Factory combinera les capacités puissantes de l'intelligence artificielle, du machine learning et des outils analytiques avec une connaissance approfondie des petites exploitations et des sols africains, afin de créer des solutions uniques et ciblées.

EXPANSION DES PARTENARIATS

OCP Africa continuera à établir et à renforcer des partenariats avec des acteurs clés du secteur agricole. L'objectif est de promouvoir des pratiques agricoles durables et de renforcer les chaînes de valeur agricoles grâce à de nouvelles collaborations avec des organisations internationales, des gouvernements locaux et des acteurs privés. Ces partenariats sont essentiels pour créer des synergies, partager des connaissances et des ressources, et maximiser l'impact des initiatives de développement agricole sur le continent.

Répondant à la demande croissante de produits alimentaires, OCP Africa développera des fermes commerciales modèles en partenariat avec des exploitations locales en Côte d'Ivoire et au Rwanda.

Ces fermes utiliseront des techniques modernes, telles que l'agriculture de précision et la mécanisation pour améliorer les rendements agricoles et la sécurité alimentaire. Les projets pilotes viseront à démontrer l'efficacité de ces techniques et à encourager leur adoption à plus grande échelle, en offrant des exemples concrets de

réussite et en fournissant un soutien technique et financier aux exploitations partenaires.

CHIFFRES CLÉS DE 2023

L'année 2023 a été marquée par des réalisations importantes. Plus de 289.000 agriculteurs ont été concernés par le programme Agribooster, leur offrant un accès garanti à des intrants de qualité et à des formations agricoles. Le projet GIS a permis de collecter des données sur 3.236.708 parcelles, fournissant des informations précieuses pour l'optimisation des pratiques agricoles. Enfin, 341.065 agriculteurs ont été formés sur les bonnes pratiques agricoles, ce qui a renforcé leur capacité à augmenter leur productivité et à gérer durablement leurs exploitations.

COOPÉRATION

L'IAI-Cameroun ouvre une représentation à Edéa L'annonce a été actée ce 19 juillet 2024 au cours de la signature d'une convention entre le Représentant-Résident de l'IAI-Cameroun, Armand Claude Amanda et le maire de la ville d'Edéa, Dr Albert Emmanuel Nlend. L'établissement qui sera logé au sein du complexe scolaire l'Etoile brillante du matin (EBM) va bénéficier d'un régime spécial et sera opérationnel dès la rentrée académique prochaine (2024-2025). Cet accord s'inscrit dans le cadre de la promotion des formations dans le domaine des nouvelles technologies. Domaine dans lequel s'illustre notamment l'IAI-Cameroun.

Au cours de la cérémonie qui a eu lieu ce vendredi au campus de l'Institut Africain d'Informatique, Centre d'excellence technologique Paul Biya de Yaoundé, le maire de la ville d'Edéa, par ailleurs promoteur du complexe EBM, n'a pas caché sa satisfaction : « Il s'agit d'une opportunité pour la ville d'Edéa de signer cette convention de partenariat avec une grande institution comme celle de l'IAI ». Pour lui en effet, « C'est une offre supplémentaire de qualité, une formation diplômante, certifiante ou même initiale pour ceux là qui veulent simplement avoir des notions de base ».

Ce centre de l'IAI-Cameroun, nouvellement créé à Edéa, permet donc « d'élargir l'offre en terme de formations et permettre à nos jeunes diplômés, notamment les bacheliers, de ne pas être obligés de quitter la ville d'Edéa, mais d'avoir une offre sur place, au moins pour les deux premières années et ensuite pouvoir avoir un cursus qui garantit à partir de la 3e année, de terminer ici pour avoir un diplôme d'ingénieur en informatique », relève le maire de la ville d'Edéa.

De son côté, Armand Claude Abanda, par ailleurs titulaire de la chaire UNESCO Acces Tic d'Afrique centrale, se félicite de la concrétisation de ce projet dans la ville d'Edéa : « Edéa est dans mon cœur pour y avoir vécu pendant deux années. J'y repars toujours avec beaucoup d'émotions et chaque fois, j'éprouve du plaisir à revisiter la maison où j'habitais ». Grâce à ces différents partenariats signés avec des écoles au niveau national et international, l'IAI-Cameroun renforce ses performances et permet à ses apprenants de bénéficier de l'expertise des structures partenaires.

Le présent accord a été conclu pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Il porte également sur la coopération technique et l'harmonisation des programmes de formation en informatique afin de garantir la qualité des enseignements dispensés au complexe scolaire Étoile brillante du matin.

Cédric Boyomo

COOPERATION

L'IAI-Cameroun ouvre une représentation à Edéa

L'annonce a été actée ce 19 juillet 2024 au cours de la signature d'une convention entre le Représentant-Résident de l'IAI-Cameroun, Armand Claude Amanda et le maire de la ville d'Edéa, Dr Albert Emmanuel Nlend.



Ce partenariat permettra d'amplifier les effets positifs de la ZLECAF sur la croissance économique

L'établissement qui sera logé au sein du complexe scolaire l'Etoile brillante du matin (EBM) va bénéficier d'un régime spécial et sera opérationnel dès la rentrée académique prochaine (2024-2025). Cet accord s'inscrit dans le cadre de la promotion des formations dans le domaine des nouvelles technologies. Domaine dans lequel s'illustre notamment l'IAI-Cameroun.

Au cours de la cérémonie qui a eu lieu ce vendredi au campus de l'Institut Africain d'Informatique, Centre d'excellence technologique Paul Biya de Yaoundé, le maire de la ville d'Edéa, par ailleurs promoteur du complexe EBM, n'a pas caché sa satisfaction : « Il s'agit d'une opportunité pour la ville d'Edéa de signer cette convention de partenariat avec une grande institution comme celle de l'IAI ». Pour lui en effet, « C'est une offre supplémentaire de qualité, une formation diplômante, certifiante ou même initiale pour ceux là qui veulent simplement avoir des notions de base ».

Ce centre de l'IAI-Cameroun, nouvellement créé à Edéa, permet donc « d'élargir l'offre en terme de formations et permettre à nos jeunes diplômés, notamment les bacheliers, de ne pas être obligés de quitter la ville d'Edéa, mais d'avoir une offre sur place, au moins pour les deux premières années et ensuite pouvoir avoir un cursus qui garantit à partir de la 3e année, de terminer ici pour avoir un diplôme d'ingénieur en informatique », relève le maire de la ville d'Edéa.

De son côté, Armand Claude Abanda, par ailleurs titulaire de la chaire UNESCO Acces Tic d'Afrique centrale, se félicite de la concrétisation de ce projet dans la ville d'Edéa : « Edéa est dans mon cœur pour y avoir vécu pendant deux années. J'y repars toujours avec beaucoup d'émotions et chaque fois, j'éprouve du plaisir à revisiter la maison où j'habitais ». Grâce à ces différents partenariats signés avec des écoles au niveau national et international, l'IAI-Cameroun renforce ses performances et permet à ses apprenants de bénéficier de l'expertise des structures partenaires.

Le présent accord a été conclu pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Il porte également sur la coopération technique et l'harmonisation des programmes de formation en informatique afin de garantir la qualité des enseignements dispensés au complexe scolaire Étoile brillante du matin.

Cédric Boyomo

PERFORMANCES

La Douane camerounaise double ses recettes en 14 ans

Au Cameroun, les recettes douanières sont globalement sur une courbe ascendante sur la période 2010-2023 excepté un repli de 21,4 milliards accusé en 2015 (678,8 milliards venant de 700,2 milliards en 2014) puis, une baisse de 142,2 milliards en 2020 du fait du contexte du coronavirus : 707,8 milliards ont été mobilisés contre 850 milliards en 2019.



Fungod Edwin Nuvaga, Directeur Général des Douanes PAGE 6 Fungod Edwin Nuvaga, Directeur Général des Douanes

D'après les données compilées par le ministère camerounais des Finances (Minfi) 10 158,1 milliards de Fcfa de recettes douanières ont été collectées sur cette période de 14 ans sur un objectif cumulé de 10 072,2 milliards soit un dépassement de 85,9 milliards de Fcfa et un taux de réalisation de 101%. A l'observation, l'on est passé de 503,5 milliards en 2010 à 1 022,6 milliards en 2023 pour un bond de 519 milliards de Fcfa en valeur absolue et de 103% en valeur relative.

La Direction générale des douanes vante cette embellie par la mise en place d'un certain nombre de réformes. Il s'agit notamment de la dématérialisation des procédures d'abord à travers l'application « Sydonia++ » conçue uniquement pour des besoins statistiques. Compte tenu de ses limites dans la prise en charge de l'ensemble des procédures de dédouanement, elle a été remplacée en 2020 par un autre système douanier dénommé le Cameroon Customs Information System (Camcis). Celui-ci apprend-t-on, permet de gérer la performance, le volet contentieux le contrôle après dédouanement, les moyens de transport entre autres.

Un autre facteur favorable à ces résultats est l'application "Cosmos" dont l'objectif est de lutter contre les fraudes sur les véhicules, le paiement électronique des droits et taxes de douanes. Ajouté à ceci, l'opération Halt au commerce illicite (Halcomi) qui, souligne la DGD, a permis de réduire les pertes de recettes. « Nous avons également la mise en place des segments des partenariats à deux niveaux : avec les autres administrations publiques telles que les impôts, le Trésor public, les Impôts et les banques, les particuliers pour encourager leur civisme fiscal et lutter efficacement contre certaines dérives notamment le commerce illicite. Enfin, l'organisation en interne avec

l'instauration des contrats de performance où chaque agent est responsabilisé avec des objectifs à atteindre », explique une source interne à la douane. Des réformes auxquelles il faudrait ajouter des droits d'accises, des mesures très souvent introduites dans la loi de finances de chaque année permettent aussi d'apprécier le relèvement des taxes douanières.

BONNES PERFORMANCES SOUS FOND DE CONTRAINTES

Selon le Document de programmation économique et budgétaire 2025-2027, le Cameroun vise 1 427,8 milliards de Fcfa en 2027. Un montant qui dépasserait de 333,2 milliards de Fcfa (+30,4%) les 1 094,6 prévus dans la loi de finances rectificative de l'exercice 2024. Malgré cet optimisme des pouvoirs publics, de nombreux facteurs endogènes et exogènes sont susceptibles d'influencer significativement la réalisation effective des missions de la douane camerounaise.

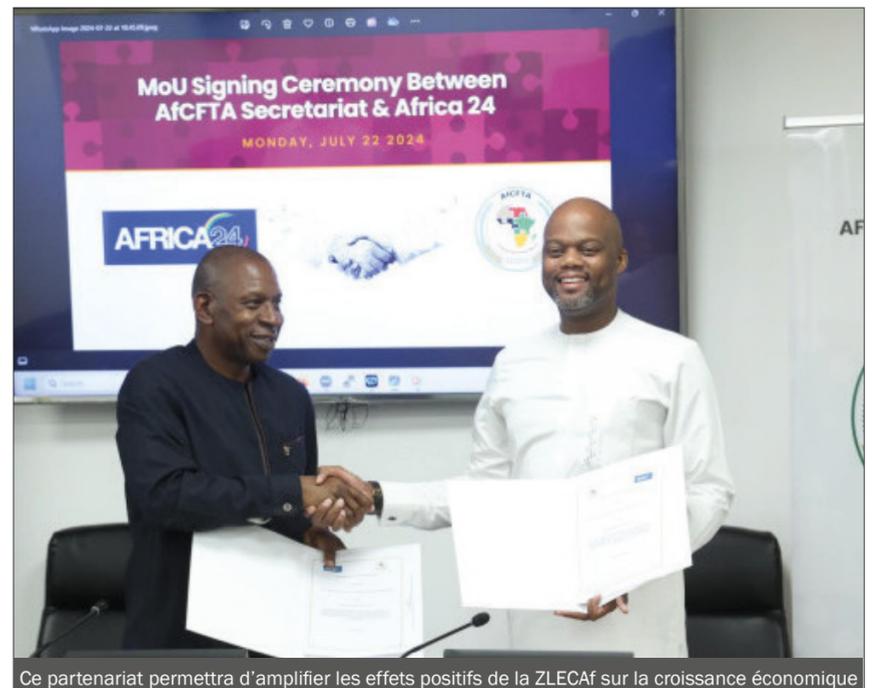
Le ministère des Finances redoute par exemple : le rétrécissement des échanges formels avec le Nigéria et l'Afrique de l'Ouest, en raison de la persistance de l'insécurité dans les régions occidentales ; l'instabilité du cours du Naira qui entraîne une chute du niveau de perception des droits et taxes de douane sur les biens importés de ce pays. Le gouvernement craint aussi le rétrécissement de l'assiette fiscale en rapport avec la mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE), la Zone de Libre-échange continentale africaine (Zlecaf) et les communautés économiques sous régionales (Cemac et Ceeac).

OMER KAMGA

BUSINESS

Le Secrétariat de la ZLECAF et le Groupe média AFRICA24 signent un protocole d'accord historique

Le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et le Groupe média TV Leader sur l'Afrique, AFRICA24 ont signé un mémorandum of Understanding visant à promouvoir à travers de multiples actions à fort impact la zone de Libre-échange continentale et l'intégration économique africaine.



Ce partenariat permettra d'amplifier les effets positifs de la ZLECAF sur la croissance économique

Paraphé au siège du Secrétariat de la ZLECAF à Accra par S.E. Wamkele MENE le Secrétaire Général de la ZLECAF, et Constant NEMALE, fondateur du Groupe AFRICA24 (Président de Afrimedia International), le protocole d'accord permettra la réalisation concrète des trois grandes actions :

- La promotion à travers le Secrétariat de la ZLECAF vers tous les citoyens, les partenaires institutionnels, les entreprises et les organisations, des actions pour la réalisation des projets prioritaires comme les infrastructures, l'énergie, l'industrie, les transports, la logistique, les nouvelles technologies, et toutes les initiatives pour contribuer au développement accéléré de l'Afrique.
- La valorisation des entreprises commerciales africaines qui contribuent à travers leurs réalisations aux objectifs de la ZLECAF sur l'ensemble du continent africain.
- La sensibilisation des citoyens du continent, des jeunes entrepreneurs et des femmes piliers du développement, sur les atouts et opportunités de la ZLECAF, qui est de créer un marché continental unique pour les biens et les services, avec une libre circulation des personnes et des flux commerciaux. Le Secrétariat de la ZLECAF et le Groupe Média leader AFRICA24 se sont entendus pour faire de ce partenariat une véritable plateforme qui valorise les projets, les entreprises, les institutions à travers un narratif à grande audience novateur, s'appuyant sur des axes de référence :
- La création de contenus multi-supports pour renforcer l'impact du commerce intra-africain ;
- L'organisation et la participation mutuelle aux événements de la ZLECAF et la co-organisation de rencontres spécifiques (Awards, Sommets, Forum, webinaire sectoriel...) et toute autre forme d'actions,
- L'intervention dans les contenus des experts de la ZLECAF et l'agrégation des tous les médias du continent à cette nouvelle plateforme

Lors de cette cérémonie de signature S.E. Wamkele MENE, Secrétaire général de la ZLECAF, a exprimé toute sa détermination : « La signature de ce protocole d'accord historique avec le Groupe

AFRICA24 témoigne de l'importance des médias dans la réussite de la politique de libre échange continentale. Le Groupe AFRICA24 par son expertise, son audience et son leadership de référence sur l'Afrique permettra à travers tous les canaux de communication, de sensibiliser tous les citoyens du continent sur les objectifs prioritaires de la ZLECAF, notamment la mise en place d'un espace économique au profit de tous les peuples et pays de notre continent. »

Un engagement continental qui est selon Constant NEMALE, fondateur du groupe de média AFRICA24 (Président de Afrimedia International), une mission prioritaire pour tous les médias du continent : « Nous sommes honorés et fiers de nous associer au secrétariat de la ZLECAF dans cet accord historique. Conformément aux objectifs que nous a assignés l'Union Africaine lors du MoU Signé en 2019 en synergie avec notre partenaire institutionnel de référence la République du Cameroun, Le Groupe AFRICA24 va investir pour développer un contenu premium au service du développement de l'Afrique à l'image de la collaboration réussie avec Afreximbank. Cet accord permettra au Groupe AFRICA24, d'amplifier les effets positifs de la ZLECAF sur la croissance économique et l'intégration du continent, mais aussi à travers notre leadership et notre statut de membre de l'Union Africaine de Radiodiffusion (UAR), le Groupe AFRICA24 se veut le catalyseur du rassemblement du plus grand nombre de médias dans action et vision commune »

Le protocole d'accord pluriannuel qui représente un atout considérable pour le secrétariat de la ZLECAF et le Groupe AFRICA24 sera une plateforme de collaboration innovante, inclusive, pour une construction commune d'une Afrique plus intégrée et plus prospère conformément à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Elise Nguélé

ELECTRICITE

« La construction de ce nouveau barrage est un nouveau défi que EDC devra relever tel que Lom Pangar et Memve'ele » EDC

Théodore Nsangou, le directeur général d'Electricity Development Corporation (EDC), a signé, le 17 juillet 2024, avec un consortium conduit par le cabinet français ISL, un contrat en vue de la réalisation des études de faisabilité d'un projet de construction d'une centrale de 250 à 300 MW au pied du barrage réservoir de Mbakaou, dans la région de l'Adamaoua.



Théodore NSANGOU, DG EDC

Selon EDC, « ce nouveau projet de barrage est une initiative innovatrice, qui viendra augmenter l'offre énergétique sur l'étendue du territoire National avec pour cible phare les régions septentrionales, assurer l'interconnexion entre les réseaux Nord et Sud, l'exportation éventuelle de l'énergie vers le Tchad voisin ».

Le contrat, dont le montant n'a pas été révélé, couvre les études techniques, environnementales, sociales et financières. Celles-ci devraient être achevées d'ici la fin de l'année 2024, pour un démarrage effectif du projet au cours de l'année 2025, indique-t-on à EDC. « La construction de ce nouveau barrage est un nouveau défi que EDC devra relever tel que Lom Pangar et Memve'ele »

En effet, dans le cadre du Projet d'interconnexion des réseaux électriques du Tchad et du Cameroun (Pirect), il est prévu la construction d'un poste de transformation dans la localité de Tibati, dans la région de l'Adamaoua. Le projet de centrale de Mbakaou, que goupille le gouvernement, entend saisir l'opportunité de l'existence de cette infrastructure à proximité, pour évacuer l'énergie attendue de la centrale en gestation, à travers

la construction d'une ligne de transport d'une quarantaine de kilomètres. Ainsi, les 100 MW d'énergie électrique à exporter par le Cameroun vers le Tchad à l'horizon 2027, dans le cadre du Pirect, pourraient finalement être prélevés à Mbakaou, plus proche de la capitale tchadienne, et non plus à Natchigal (420 MW), dans la région beaucoup plus éloignée du Centre du Cameroun.

Mais, à côté de la possibilité d'exporter l'électricité vers le Tchad, la centrale projetée au pied du barrage-réservoir de Mbakaou, selon EDC, devrait permettre de mettre définitivement un terme aux difficultés d'approvisionnement en énergie électrique que rencontrent les populations des trois régions septentrionales du pays. En effet, en raison de l'insuffisance de la production du barrage de Lagdo, dont les capacités sont souvent réduites à moins de 30% de son potentiel, et les blocages autour du projet de construction du barrage de Bini à Warak (75 MW) dans l'Adamaoua, le gouvernement et la société Eneo ont dû implanter 30 MW de solaires dans les villes de Guider et de Maroua pour pallier le déficit de production de l'électricité dans les régions septentrionales.

Rémy Ngassana

CIMENTERIE CIMPOR

UBA Cameroun, partenaire bancaire majeur

La Cérémonie officielle d'inauguration de la cimenterie Cimpor Cameroun a été présidée, le vendredi 19 juillet dernier, par le premier ministre, Chef du gouvernement, Joseph Dion Ngute au nom du Chef de l'Etat, Paul Biya. Cette cérémonie a connu la présence de nombreuses élites locales, des membres du Gouvernement et surtout des partenaires tel que UBA, partenaire financier majeur.



La délégation d'UBA Cameroun

Avec une capacité de production impressionnante d'un million de tonnes de ciment par an, cette cimenterie utilise des technologies écologiques de pointe, dispose en son sein d'infrastructures modernes et se distingue par la présence d'une agence bancaire UBA Cameroon offrant l'ensemble de ses services financiers sur place à toute la communauté portuaire.

Représentant un investissement global estimé à 50 milliards de Fcfa, la nouvelle cimenterie Cimpor est bien plus qu'une simple cimenterie : elle incarne la volonté du Cameroun à s'imposer comme un acteur industriel majeur en Afrique.

L'inauguration de ce joyau infrastructurel a connu la présence d'une forte délégation de haut niveau d'UBA Cameroon conduite par Mme Anie Ekeme, Directrice Générale Adjointe désignée, ayant à sa suite Issah Ndam, Directeur des Opérations, Fred Fonda, Directeur Financier, la Directrice du Retail Banking, Mme Rose Bonny-

Wonja, Joseph Abena, le directeur marketing, et le Directeur Régional, Mahama Biondokin.

Pour le partenaire financier UBA, « Cette nouvelle cimenterie renforce la dynamique de la ville de Kribi comme pôle de développement de l'écosystème économique camerounais, justifiant ainsi la présence depuis plusieurs années maintenant d'une agence UBA Cameroon dans cette ville à laquelle se rajoute la nouvelle agence VIP de la zone portuaire ».

Avec le lancement officiel des activités de la Cimenterie CIMPOR Cameroun, c'est un approvisionnement supplémentaire d'environ 800.000 tonnes de ciment par an qui est annoncé. Cette nouvelle industrie va également générer quelque 190 personnels permanents et la création de plusieurs emplois indirects.

André Noir

MOBILE MONEY

Des solutions innovantes pour Ecobank

Ecobank se montre à la pointe de l'innovation technologique, parfois où on ne l'attend pas. Au Togo, le banquier panafricain renforce son partenariat avec le groupe de télécommunications Moov Africa par le lancement d'un nouveau service. Baptisé Move Money GAB, il offre la possibilité aux abonnés du service de Mobile Money de retirer des espèces à partir des guichets automatiques bancaires, sans utiliser de carte bancaire. Il suffira aux clients de composer un code spécifique puis un code secret qui lui aura été communiqué.

Ecobank se montre à la pointe de l'innovation technologique, parfois où on ne l'attend pas. Au Togo, le banquier panafricain renforce son partenariat avec le groupe de télécommunications Moov Africa par le lancement d'un nouveau service. Baptisé Move Money GAB, il offre la possibilité aux abonnés du service de Mobile Money de retirer des espèces à partir des guichets automatiques bancaires, sans utiliser de carte bancaire. Il suffira aux clients de composer un code spécifique puis un code secret qui lui aura été communiqué. À travers cette carte de paiement, les partenaires veulent permettre aux détenteurs de payer en ligne, en magasin ou de retirer de l'argent aux distributeurs automatiques, sans avoir besoin d'un compte bancaire.

Un moyen « pour tous les Togolais en ayant besoin de retirer de l'argent », commente Younes El Bedraoui, directeur général de Moov Africa. « Nous présentons une solution très avancée aux problèmes de nos clients ; elle répond aux besoins de disponibilité, d'accessibilité et de proximité de nos clients. »

Avec cette solution, « nos clients peuvent opérer 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Grâce à ce partenariat,

la question de l'inclusion financière, qui nous concerne tous, connaîtra une amélioration notable au Togo », considère de son côté Souleymane Touré, directeur général de Ecobank Togo. « Avec cette solution, nous permettons à nos clients de ne plus se rendre dans les agences Ecobank ou chez les points Xpress. Ils peuvent désormais effectuer leurs retraits directement aux guichets. Cela facilite l'accès aux services financiers pour une large partie de la population, contribuant ainsi à une amélioration significative de l'inclusion financière au Togo. », a-t-il insisté lors d'une présentation de presse, le 17 juillet 2024.

Moov Africa Togo et Ecobank entretiennent des relations de longue date ; en 2018, ils avaient proposé une application de Mobile banking offrant de nouveaux services à des clients non bancarisés.

Du côté des commerçants, Ecobank déploie semble-t-il avec succès son « Single Market Trade Hub », une plateforme destinée à relier les terminaux à travers l'Afrique, dans le cadre de la ZLECAF (Zone de libre-échange continentale africaine). Selon Ecobank Nigeria, plus de 4 000 entreprises dans 33 pays sont déjà connectées à cette

plateforme et bénéficient des synergies offertes. Ecobank poursuit son offensive commerciale auprès des PME et des grandes entreprises du pays afin de leur suggérer de se connecter à ce « hub » et donc d'avoir accès facilement à davantage de partenaires sur le continent.

AUX CÔTÉS DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE

Selon la banque, le Single Market Trade Hub est une plateforme numérique de pointe conçue pour répondre à l'évolution des besoins commerciaux des PME et des entreprises au sein du marché unique africain. Cet outil sert également de lieu d'échange et d'information pour le commerce transfrontalier.

La banque aurait investi pour rendre la plateforme plus pratique à utiliser grâce à l'embarquement numérique des clients, et plus rentable grâce à l'accès à une meilleure tarification. « La ZLECAF a créé une immense opportunité pour les entreprises africaines et en tant que banque panafricaine avec la plus grande couverture de l'Afrique, Ecobank est parfaitement placée pour fournir des solutions de commerce, d'information et de paiement pour soutenir les PME et les entreprises qui cherchent à capitaliser sur le marché unique », considère



Siège d'Ecobank

Kola Adeleke, directeur de la banque commerciale au Nigeria. Qui ajoute que la plateforme fournit des solutions de commerce et de paiement, comme une passerelle vers la gamme complète de produits numériques, y compris les services de financement du commerce, les solutions de gestion de trésorerie, les paiements nationaux et transfrontaliers et les collectes, la banque d'investissement, le financement Capex, etc.

En Côte d'Ivoire, cette fois, le Trésor Public lance une carte prépayée « TrésoreMoney », en partenariat avec Ecobank et le géant des cartes bancaires Visa. Il s'agit d'un outil à

la fois virtuel (par le truchement d'un code) et physique, qui permet aux utilisateurs de sécuriser leurs transactions financières par une solution simple et pratique.

À travers cette carte de paiement, les partenaires veulent permettre aux détenteurs de payer en ligne, en magasin ou de retirer de l'argent aux distributeurs automatiques, sans avoir besoin d'un compte bancaire. Liée au compte TrésoreMoney cette « carte » est acceptée dans plus de 200 pays, et bénéficie de la protection Visa contre la fraude et le vol.

GESTION PUBLIQUE

COOPERATION

70 millions FCFA pour soutenir l'IUT-Bois de Mbalmayo

L'Accord de Partenariat signé entre le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat et le Recteur de l'Université de Yaoundé I a pour objet de préciser les modalités dans lesquelles le MINPMEESA appuiera et encadrera les activités d'incubation à l'Université de Mbalmayo. Institut Universitaire des Technologies du Bois conformément au décret n°2020/0301/PM du 22 janvier 2020 fixant les modalités d'exercice des missions des structures d'incubation de petites et moyennes entreprises.



Le MINPMEESA s'engage à accompagner l'IUT-Bois de Mbalmayo dans la mise en œuvre de ses activités

L'accord porte entre autres sur l'appui technique, institutionnel et, le cas échéant, financier à l'IUT-Bois de Mbalmayo; la promotion des activités d'incubation à l'IUT-Bois de Mbalmayo; soutien aux projets des étudiants incubés de l'IUT-BOIS de Mbalmayo; information et sensibilisation des jeunes porteurs de projets; partage d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques.

Pour que cette collaboration soit plus efficace, le MINPMEESA s'engage à accompagner l'IUT-Bois de Mbalmayo dans la mise en œuvre de ses activités; soutenir, dans la limite des ressources disponibles, le montage et le financement des projets portés par les incubés; suivre et évaluer techniquement, en collaboration avec l'IUT-Bois de Mbalmayo, les projets mis en œuvre et s'assurer que les modules de formation et les systèmes de support sont conformes aux normes en vigueur.

De son côté, l'IUT-Bois de Mbalmayo s'engage à collaborer avec le MINPMEESA dans le développement de ses activités d'incubation; veiller à ce que sa structure d'incubation soit conforme aux exigences réglementaires et aux spécifications techniques pertinentes,

et que ses programmes d'enseignement dans le domaine de l'entrepreneuriat soient conformes à la Stratégie nationale pour l'entrepreneuriat mise en œuvre par le Gouvernement; s'assurer que les étudiants sont encadrés conformément aux modules de formation et aux systèmes d'accompagnement validés; définir des stratégies pertinentes pour encadrer ses étudiants qui bénéficient d'un appui technique du MINPMEESA ou de ses départements; se conformer aux spécifications annexées à la présente Convention relatives à l'utilisation des subventions accordées à sa structure d'incubation et soumettre au MINPMEESA un compte de dépenses relatif à la gestion des subventions allouées à sa structure d'incubation. C'est dans ce contexte que cet Accord de Partenariat prévoit la mise à disposition de l'IUT-BOIS de Mbalmayo d'une subvention de 70 millions de Fcfa pour l'année en cours.

Il convient de rappeler que l'Université de Yaoundé I est un établissement public culturel et scientifique créé par décret n°93/036 du 29 janvier 1993, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur.

L'institution accueille plusieurs écoles dont l'IUT-Bois de Mbalmayo créé par le décret n°93/036 du 29 janvier 1993 portant création, organisation administrative et académique de l'Institut Universitaire de Technologie du Bois.

La mise en œuvre de ce partenariat s'inscrit dans la démarche de collaboration entre le MINPMEESA et les Universités d'Etat en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et la politique d'incubation. Dans le cadre de cette collaboration, le MINPMEESA a accordé des subventions substantielles aux unités d'incubation publiques hébergées dans les universités d'Etat, s'élevant à plus de deux (02) milliards de francs CFA entre 2016 et 2022.

Au titre de l'année 2023, 300 millions de FCFA ont été alloués aux incubateurs, dans les universités d'Etat et les établissements d'enseignement supérieur. Cette année, une allocation de 214 millions de FCFA a été budgétisée pour les unités d'incubation de l'IUT-Bois de Mbalmayo, du NAHPI de l'Université de Buea et de l'ENSET de l'Université d'Ebolowa.

Cédric Boyomo

PRISE EN CHARGE DU VIH

La Couverture Santé Universelle pour Œuvrer à l'élimination du Sida à l'horizon 2030

Le Ministre de la Santé Publique a présidé le 17 juillet 2024 au Centre International de Référence Chantal BIYA (CIRCB) à Yaoundé, les travaux d'ouverture de l'atelier international de virologie axé sur la prise en charge du VIH pédiatrique à l'ère de la Couverture Santé Universelle.



Accueil du Premier ministre à la cérémonie d'inauguration de la cimenterie Cimpor à Douala

Ces assises vont permettre aux différents acteurs nationaux et internationaux d'optimiser les interventions liées à l'élimination du VIH pédiatrique, à la prise en charge clinique et biologique, ainsi que celles inhérentes à la problématique de la pharmacorésistance du VIH chez les enfants et adolescents au Cameroun. Cette rencontre est également un cadre de partage d'expériences avec les pays de la sous-région Afrique Centrale.

Dans sa prise de parole, Dr MANAOUA Malachie a rappelé qu'avec la mise en œuvre de la phase I de la CSU, pour ce qui est du volet VIH/SIDA, il prend son ancrage dans la stratégie sectorielle de la santé globale 2020-2030 dont l'objectif est l'élimination des frais directs et indirects des services liés au VIH/SIDA sur l'étendue du territoire camerounais. Cette décision, a-t-il rappelé, fixe les modalités d'accès et de suivi des populations aux services de dépistage et de prise en charge du VIH dans les formations sanitaires publiques et leurs organisations à base communautaire affiliée.

Pour le Pr Alexis NDJOLO, Directeur Général du CIRCB, cet atelier international de virologie vise à rassembler les acteurs majeurs (y compris les partenaires techniques et financiers) autour de la problématique de la pharmacorésistance du VIH. Lesdits travaux ont pour but de mettre à jour les cliniciens et responsables des sites de prise en charge; les coordonnateurs des Groupes Techniques Régionaux de toutes les régions nationales, les responsables du niveau central et les partenaires nationaux et internationaux sur l'usage de la CSU dans la prise en charge pédiatrique du VIH au Cameroun, afin de limiter les risques d'émergence de la résistance du VIH aux ARV en général et les molécules pédiatriques en particulier.

Les principaux résultats attendus de ces travaux contribueront à la complétude de la couverture des personnes vivants avec le VIH/SIDA (PVVIH) dans la CSU au Cameroun pour l'atteinte des objectifs programmatiques du pays, à savoir: la prévention de la transmission verticale à travers la prise en charge de la résistance chez la femme enceinte et allaitante; l'amélioration de la suppression virale chez les enfants et adolescents sous ARV à travers l'usage des médicaments ayant une bonne barrière génétique contre la résistance virale; l'atteinte des performances nationales sur les cibles 95-95-95 en pédiatrie d'ici 2025; et l'élimination du SIDA chez les enfants et adolescents au Cameroun d'ici 2030.

Rappelons que depuis le lancement de la mise en œuvre de la phase I de la CSU au Cameroun, au-delà du VIH/SIDA déjà couvert à 70%, la CSU assure la gratuité des consultations chez tout enfant de 0 à 5 ans, la gratuité de la prise en charge du paludisme simple ou grave chez l'enfant de 0 à 5 ans; la gratuité de la prise en charge de l'hépatite virale C; la gratuité de la prise en charge de la tuberculose; la prise en charge de la dialyse en cas d'insuffisance rénale à seulement 15.000 au lieu de (520.000 ou 780.000); la prise en charge de la grossesse et de ses complications (échographie et césariennes incluses), y compris le nouveau-né, à 6.000 F seulement. Il faut rappeler que ceci est effectif dans cinq régions du pays pour cette première phase à savoir l'Est, le Sud, l'Adamaoua, le Nord, et l'Extrême-Nord. Les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest étant programmées pour cette année 2024.

Omer Kamga

ASSURANCES

La carte rose CEMAC et la carte brune Cedeao s'associent pour faciliter les indemnisations des citoyens

C'est l'une des principales annonces de la 24e assemblée extraordinaire du Conseil des bureaux de la carte internationale d'assurance de responsabilité civile automobile, tenue ce 22 juillet à Mbalmayo.



Près de deux Camerounais sur cinq vivent en dessous du seuil national de pauvreté

De 1996 à 2024, 3 milliards de Fcfa ont été mobilisés et payés aux victimes d'accidents dans les six pays de la zone CEMAC. Le directeur des assurances, représentant le ministre des Finances, Antoni Mendoua, a annoncé les indemnisations des assurés encore en attente pour les prochaines semaines.

Cependant, les victimes d'accidents survenus en dehors de la zone CEMAC ne peuvent prétendre aux indemnisations. Ainsi, le partenariat de collaboration prévu en septembre prochain entre la carte rose CEMAC et la carte brune CEDEAO entend résoudre ce problème. En effet, l'objectif de ce partenariat vise à faciliter les indemnisations des citoyens des deux sous-régions lorsque surviennent les accidents dans leurs espaces respectifs. Selon Pierre-Guillaume Boum Bissaï, représentant pays de la commission de la CEMAC au Cameroun, il s'agit d'une synergie gagnante pour les deux parties. La carte rose

C'est une petite carte au format portefeuille qui contient les informations relatives à l'assurance automobile. Encore appelée carte rose CEMAC, est un système mis en place par les six chefs d'Etat de la CEMAC pour régler des sinistres transfrontaliers. Les pays signataires la reconnaissent comme

une attestation d'assurance permettant à son titulaire de circuler librement. Aussi confère-t-elle à son titulaire des garanties au moins équivalentes à celles exigées dans le pays de survenance de sinistre. La carte rose se veut donc un instrument d'intégration sous régionale. Son but est de favoriser la libre circulation des citoyens à l'intérieur des frontières de la CEMAC. Ce, tout en leur garantissant la prise en charge des accidents qu'ils causeraient ou dont ils seraient victimes. La carte rose est obligatoirement vendue auprès des guichets des compagnies d'assurance en même temps que l'assurance de responsabilité civile automobile. Son prix est de 1000 Fcfa pour chaque

période d'assurance. Le défaut de carte rose est une infraction sanctionnée selon la loi par la mise à la fourrière du véhicule.

LA CARTE BRUNE CEDEAO

Elle a de nombreux avantages. Contrairement à la carte rose, la carte brune assure à l'automobiliste la garantie complète d'une indemnisation prompte. Mais aussi équitable et immédiate pour tout accident qu'il pourrait causer en dehors de son territoire de résidence habituelle. En plus, le détenteur de ce précieux sésame est traité exactement comme si la police d'assurance de base était souscrite auprès d'une compagnie se trouvant dans le pays visité ou par lequel il transite. Autre avantage significatif, avec la carte brune, l'automobiliste est dispensé de toute autre formalité relative à la garantie contre les risques de la responsabilité civile.

Le partenariat de collaboration en vue entre les deux sous-régions permettra de redynamiser la mobilité transfrontalière.

Elise Nguélé

BUDGET 2024

Paul Biya autorise une levée de fonds de 616 milliards de Fcfa sur le marché financier local et international

Par décret présidentiel du 22 juillet 2024, le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, a été instruit à recourir pour le compte de l'État du Cameroun à des emprunts d'un montant total de 616 milliards de Fcfa sur le marché financier domestique et international.



Paul Biya, Président de la République du Cameroun

Sur cette enveloppe destinée « au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024, et à l'apurement des restes à payer (factures en instance au niveau du Trésor public, NDLR) », 280 milliards de FCFA devront être mobilisés sur le marché domestique, contre 336 milliards de FCFA sur le marché international, souligne le décret du président Biya.

Le texte présidentiel n'est pas une surprise, dans la mesure où il ouvre simplement la voie à l'implémentation de l'ordonnance signée par le président de la République le 20 juin 2024 et validée par le Parlement, dans laquelle sont modifiées certaines dispositions de la loi de finances 2024, votée par le parlement en novembre 2023. Cette loi de finances rectificative, décidée pour arrimer les prévisions budgétaires de l'État à l'évolution du contexte économique prévalant depuis l'adoption de la loi de finances initiale, augmente notamment le budget général de l'État de 533 milliards de FCFA (+8%), le faisant passer de 6679,5 milliards de FCFA à 7212,5 milliards de FCFA.

Une lecture attentive de ce collectif budgétaire révèle que pour trouver l'enveloppe de 533 milliards de FCFA supplémentaires induite par l'augmentation, l'État du Cameroun a principalement misé sur l'endettement auprès de ses partenaires financiers. En effet, dans la loi de finances rectificative, le gouvernement se propose d'augmenter son volume d'emprunts et autres financements de 488 milliards de FCFA, ce qui correspond à 91,5% de la proportion de l'augmentation du budget général. Concrètement, l'enveloppe des emprunts et autres financements passe de 1489,4 milliards dans la loi de finances initiale, à 1977,4 milliards de FCFA dans le cadre du budget révisé, avec pour principale source l'endettement à l'international.

Plus de 13 000 milliards de dettes

Dans le détail, alors que le collectif budgétaire 2024 consacre une réduction de 95 milliards de FCFA des emprunts par émission de titres publics généralement effectués sur le marché domestique, le gouvernement a par exemple décidé d'effectuer des « emprunts programmes » supplémentaires de 240 milliards de FCFA auprès des bailleurs de fonds multilatéraux, puis « d'autres emprunts initiaux auprès d'organismes privés extérieurs » pouvant atteindre 467 milliards de FCFA. Il a par ailleurs réduit de 123 milliards de FCFA ses objectifs initiaux d'emprunts auprès des membres du club de Paris, des gouvernements non affiliés à ce club et bien d'autres organismes privés extérieurs.

En somme, l'enveloppe de 616 milliards de FCFA d'emprunts autorisée par le chef de l'État intègre logiquement, à la fois, le supplément de 533 milliards de FCFA induit par la loi de finances rectificative, et les emprunts restant à mobiliser selon le budget initial. Ce qui devrait cependant contribuer à augmenter la dette du Cameroun au cours de l'année 2024 courante.

Pour rappel, selon la Caisse autonome d'amortissement (CAA), le gestionnaire de la dette publique au Cameroun, l'encours de la dette du secteur public dans le pays a atteint 13 070 milliards de FCFA à fin juin 2024. Elle est en hausse de 4,9% en glissement annuel. Sur cette enveloppe, souligne la CAA, 93,5% représente la dette directe de l'administration centrale (12 219 milliards de FCFA, soit 40,4% du PIB, loin en deçà du seuil de 70% admis dans la CEMAC, NDLR), contre 6,4% pour les entreprises et établissements publics et 0,1% pour les Collectivités territoriales décentralisées (CTD).

Placide Onguéné

DETTE PUBLIQUE

Le Cameroun cumule plus de 13.000 milliards Fcfa au premier semestre 2024

Au Cameroun, l'encours de la dette du secteur public est estimé à 13.070 milliards de Fcfa à fin juin 2024, soit environ 43,3% du Produit intérieur brut (PIB) du pays. L'information est contenue dans la note de conjoncture mensuelle de la dette publique du Cameroun rendue publique le 19 juillet 2024 par la Caisse autonome d'amortissement.



Siège de la Caisse Autonome d'Amortissement

Cette dette publique a connu une augmentation de 0,8% par rapport au trimestre précédent. En comparaison avec l'année précédente, la dette a également enregistré une croissance de 4,9%.

Cette dette est principalement composée de la dette directe de l'administration centrale, qui représente 93,5% de l'encours total, avec une répartition de 67,5% de dette extérieure et 32,5% de dette intérieure. La part restante se divise entre la dette des entreprises et établissements publics (6,4%) et celle des collectivités territoriales décentralisées (0,1%). Concernant notamment la dette extérieure directe des entreprises et établissements publics, elle s'élève à 493,9 milliards de FCFA à fin juin 2024, marquant une baisse de 0,4% par rapport au trimestre précédent et de 2,5% sur une base annuelle. La majeure partie de cet encours, soit 95,5%, est attribuée aux dettes de la Société nationale de raffinage (Sonara) et la Cameroon Airlines Corporation (Camari-Co). Selon la CAA, la Sonara, l'unique raffinerie de pétrole du Cameroun, cumule une dette extérieure de 410,2 milliards de FCFA à fin juin 2024. Cette dette représente une légère augmentation de 1,8 milliard de FCFA par rapport au mois précédent, où l'entreprise affichait une dette

de 408,04 milliards de FCFA. Cette hausse reflète les défis persistants auxquels fait face la raffinerie pour honorer ses engagements envers ses fournisseurs étrangers. La Sonara demeure donc comme la société publique la plus endettée, loin devant Camair-Co, la compagnie aérienne nationale, qui fait face à une dette extérieure évaluée à 61,6 milliards de FCFA à fin juin 2024.

Par ailleurs, les passifs conditionnels de l'État, principalement composés de partenariats publics-privés (PPP), sont évalués à 4 901 milliards de FCFA, représentant 16,2% du PIB. Cette catégorie de passifs inclut également une infime part de dette garantie par l'administration centrale.

Malgré l'augmentation de la dette publique, le Cameroun maintient sa dette dans des limites soutenables, conformément aux critères de la CEMAC. La gestion prudente de la dette et les indicateurs de coûts et de risques montrent une stabilité relative, garantissant ainsi la soutenabilité à long terme de la dette publique camerounaise.

Omer Kamga

CEMAC

Le Gabon possède le Smig le plus élevé en 2023

Malgré un recul du niveau de vie et de revenu, le Gabon continue de se maintenir à la tête des 6 pays que compte la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), concernant le salaire minimum.

En effet, selon un classement 2023 qui porte sur les régions CEMAC/UEMOA, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est plus élevé au Gabon, par rapport aux 5 autres pays de la CEMAC et plus généralement les pays ayant en partage le Fcfa. Lequel est actuellement de 150 000 Fcfa.

Selon l'étude comparée des minimums salariaux dans la sous-région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA) reprise par Jeune Afrique, le Gabon occupe la première position avec un salaire minimum mensuel de 150 000 Fcfa sur 13 pays africains. Depuis 2010 en effet, le SMIG est passé de 80 000 Fcfa pour se situer à 150 000 Fcfa aujourd'hui, dépassant ainsi les 5 autres pays de la zone CEMAC et les 7 pays de l'Afrique de l'Ouest.

Selon le classement et prenant en compte les six pays de la zone CEMAC, il en ressort que la 1ère place du classement est occupée par le Gabon avec un SMIG de 150 000 Fcfa, à la

2ème place vient la Guinée Equatoriale 128 000 Fcfa, suivi de la République du Congo 90 000 Fcfa, puis la Côte d'Ivoire avec 75 000 Fcfa et le Sénégal 64 223 Fcfa. Le Niger ferme la boucle du classement avec un SMIG à 30 047 Fcfa. Ainsi, il ressort globalement que les pays d'Afrique centrale sont ceux qui rémunèrent le mieux leurs travailleurs.

Toutefois, ces chiffres sont à mettre en balance avec d'une part le niveau de vie de chaque pays, qui, lui, dépend de la capacité des pays à nourrir leur population, mais aussi de la richesse produite par chaque pays. Sur le premier point, le Gabon demeure fortement dépendant des importations pour nourrir sa population. Une situation qui a un impact sur le pouvoir d'achat des ménages. Ainsi, bien que le SMIG soit le plus élevé au Gabon, cela ne présume pas d'un niveau de vie meilleur que celui des pays dans lesquels le SMIG est certes faible, mais qui produisent localement ce qu'ils consomment.

Antoine Mboussi



Le Gabon occupe la première position avec un Smig de 150 000 Fcfa

SANTÉ PUBLIQUE

Le Cameroun évalue son système national d'urgence pour plus de performances

Le lundi 22 juillet 2024, à Yaoundé, a eu lieu le lancement de l'évaluation du système national des soins d'urgences. Présidé par le Secrétaire Général, le Pr Louis Richard NJOCK du Ministère de la Santé Publique, cette cérémonie marque une étape clé dans l'amélioration la qualité des soins, une priorité pour le Cameroun.



Assurer une bonne année électorale, poursuivre le redressement économique et s'attaquer aux problèmes sociaux

Pour Louis Richard Njock, représentant personnel du ministre, la pandémie à coronavirus a démontré la fragilité du système de santé. Face à cette réalité, il est impératif pour chaque État de renforcer ses infrastructures de santé pour mieux répondre aux crises futures. Le Cameroun se lance dans une transformation ambitieuse de son système de santé, avec une attention particulière portée à l'amélioration des soins d'urgence. Cette évaluation va donc permettre de renforcer le système des urgences pour qu'il soit plus robuste et résilient.

Selon Dr Tania Bissouma-Lediou, coordinatrice en charge des politiques et systèmes de santé au bureau de l'OMS/ Cameroun, 24 millions de décès dans le monde sont dus aux maladies nécessitant une prise en charge dans un service des urgences médicales. Elle relève aussi que ces maladies figuraient en 2019, parmi les 10 premières causes de décès au Cameroun. Également présentée comme préoccupante, la situation de 5 millions de personnes à travers le monde, qui n'ont pas accès à des soins chirurgicaux et anesthésiques (SCA) de qualité, sécurisés et accessibles.

En 2017, une évaluation nationale menée avec l'outil OMS ECSA (Emergency Care System Assessment) avait mis en évidence les défis du système de soins d'urgence et proposé des recommandations pour aligner les pratiques sur les standards internationaux. Depuis, des avancées notables ont été réalisées, notamment avec la création du Centre des Urgences de Yaoundé (CURY) en collaboration avec l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA) en 2014. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour surmonter les défis persistants et améliorer la qualité des soins d'urgence.

Le système de soins d'urgence est un pilier vital de toute infrastructure sanitaire, garantissant des interventions rapides et efficaces pour sauver des vies. L'évaluation actuelle vise à dresser un état des lieux complet, mesurer les progrès réalisés et élaborer un plan national pour le développement des services d'urgence médicaux et chirurgicaux. Cela inclura la collecte de données dans les dix régions du pays, suivie d'une analyse approfondie pour définir des priorités et des recommandations

stratégiques. Les insuffisances actuelles en matière d'accessibilité, de qualité des infrastructures et de formation du personnel médical, ainsi que l'optimisation des ressources et la coordination et régulation doivent être adressées pour garantir des soins rapides et adaptés.

Le représentant du Dr Phaniel Habimana, Représentant Résident de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au Cameroun, a salué les efforts du gouvernement pour des soins d'urgence plus performants au Cameroun. Il cite entre autres: la mise en place du service d'aide médicale urgente (SAMU) en 2024, la création du centre des urgences de Yaoundé (CURY) en 2014, le renforcement des capacités des professionnels des pratiques en urgence, l'amélioration du plateau technique dans les formations sanitaires impliquées dans la prise en charge des urgences médicales.

« L'évaluation prévue, des systèmes d'urgence chirurgico-médicales du Cameroun, est une évaluation qui va nous donner l'analyse situationnelle sur les capacités des services d'urgences médicales à pouvoir prendre en

charge les situations d'urgence, c'est à dire les situations nécessitant une intervention rapide pour sauver la vie d'un individu », souligne le Dr Tania Bissouma-Lediou.

Selon l'expert, cette analyse situationnelle devrait permettre de voir là où il y a nécessité de renforcer les capacités en terme de ressources humaines, la formation, les infrastructures et tous les services supports. Notamment les technologies, un numéro vert pour l'assistance, les intrants « parce qu'il y a besoin d'avoir les médicaments », et tous les aspects liés à tout ce qui est diagnostic rapide pour pouvoir identifier de quoi souffre le patient.

Après cet état des lieux, la coordinatrice en charge des politiques et systèmes de santé au bureau de l'OMS/ Cameroun affirme qu'il faudra élaborer un plan d'actions pour renforcer les capacités des structures en charge des urgences médicales et enfin, élever les capacités de ces services pour pouvoir répondre aux besoins des patients qui nécessitent des interventions afin de les prendre en charge.

Dans son allocution, le Pr Louis Richard NJOCK qui parlait au nom de Monsieur le Ministre de la Santé Publique a souligné que cette démarche s'inscrit dans une dynamique de progrès continu, visant à réduire les délais d'intervention et à augmenter le taux de survie des patients en situation d'urgence. Le gouvernement réaffirme son engagement à investir dans la santé publique pour garantir des services de qualité à tous les citoyens. De plus, l'évaluation du système national des soins d'urgence représente une occasion déterminante pour renforcer le système de santé camerounais et assurer des soins d'urgence rapides, accessibles et de qualité pour chaque citoyen. Une mobilisation collective est essentielle pour réussir cette transformation.

Omer Kamga

BUDGET 2025

Louis Paul Motaze précise les priorités

Le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a indiqué les grandes lignes à privilégier lors de l'ouverture hier 23 juillet 2024 à Yaoundé, du séminaire de lancement des activités de préparation de ce budget.

Les travaux de deux jours sont placés sous le thème : « Efficacité des choix budgétaires pour le renforcement des capacités d'offres, en vue de la transformation industrielle et l'amélioration des conditions de vie des populations ». A cette occasion, le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a indiqué que ce séminaire a pour objectif de permettre aux acteurs du processus d'élaboration du budget de l'Etat, de s'imprégner des défis, innovations et contexte dudit budget. S'agissant du contexte, Cyrille Edou Alo'o, Directeur général du budget, s'inspirant du discours inaugural du ministre, en a relevé les différents aspects.

Le Directeur général du budget fait remarquer qu'il est caractérisé par les bouleversements et les antagonismes géopolitiques, qui engendrent des difficultés au niveau du commerce international et la circulation des capitaux entre les États et entre les structures. Un contexte également marqué par une inflation assez élevée au niveau mondial dans l'ensemble des pays, y compris au niveau de la Cemac.

Il relève que le contexte est marqué au plan national par une année électorale « parce que 2025, est une année consacrée aux

élections ». Au plan interne également, il souligne les reconstructions des zones affectées par les crises sécuritaires, notamment le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et l'Extrême-Nord. « Nous avons également besoin d'amplifier la croissance économique pour la mise en œuvre efficiente de la SND30 », dira-t-il.

Sur le plan social, il note la couverture santé universelle, le renforcement de l'offre universitaire à travers les nouvelles universités ainsi que les anciennes dont il faut continuer à renforcer les capacités. Au plan économique, Cyrille Edou Alo'o affirme qu'il faut continuer à fournir l'énergie, finaliser les barrages hydroélectriques, développer les nouveaux barrages, la construction des routes, le renforcement des réseaux existants. D'où le besoin, selon lui, d'une organisation au niveau de l'ensemble de l'Etat. Pour cela, assure-t-il, « Ce séminaire se tient pour que nous fassions déjà le point, comment nous



Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour surmonter les défis persistants et améliorer la qualité des soins d'urgence

avons préparé le budget de l'année dernière, qu'est-ce qui a marché ? qu'est-ce qui n'a pas marché ? qu'est-ce qu'il faut améliorer ».

Il est donc question pendant les deux jours que vont durer les travaux, à travers cinq exposés des experts du ministère des Finances et de l'Economie, de mettre sur pied la meilleure façon de préparer le budget de l'exercice

2025, pour pouvoir permettre à l'Etat, de disposer d'un projet de lois des finances qui permet de relever tous ces défis, assurer une bonne année électorale, poursuivre le redressement économique et s'attaquer aux problèmes sociaux.

André Noir

TRANSIMEX

Integrated Logistics Provider

Your **best** logistic partner in **central Africa**

- Maritime transit
- Air transit
- Oilfield and mining
- International and national transport
- Handling
- Warehousing
- Shipping agency
- Stevedoring
- Trading
- Worldwide Express Service
- Special heavy duty transport
- Door to door
- Consolidation and deconsolidation



Cameroon (Headquarter)
Equatorial Guinea
Gabon
Congo
Central African Republic
Chad

Providing Integrated Logistics Solutions



Head Office
Port Area, DOUALA CAMEROON
P.O Box : 3191



(237) 243 00 18 28 / 243 00 36 50



info@transimex-cm.com
www.transimex-cm.com

TRANSIMEX TCHAD S.A

Hassan Djamous Airport road, between S.O.S clinics
P.O Box 674 N'djamena- Chad
Tel: 00 235 600 738 20 / 00 237 696 608 526
E-mail : infotchad@transimex-cm.com

TRANSIMEX CENTRAL AFRICA SAU

P.O Box : 2334 BANGUI
Tél : 00 236 750 399 33 / 00 237 660 862 732
E-mail : inforca@transimex-cm.com

TRANSIMEX CONGO

P.O Box: 1795 Pointe Noire
Office : 00 242 222 940 882
Fax : 00242 222 940 881
E-mail : infocongo@transimex-cm.com

LA FIRST BANK
VOUS DONNE

Carte
Blanche



Souscrivez à votre

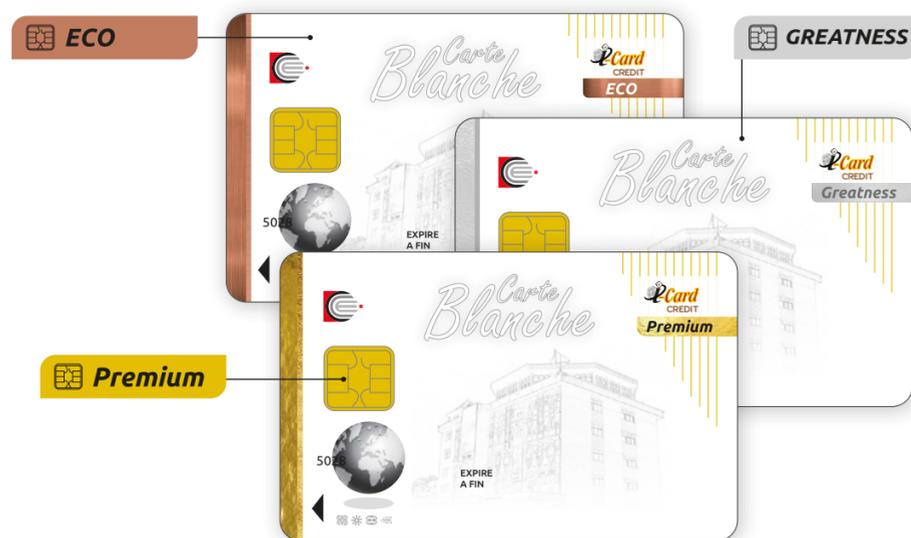
Carte
Blanche

POUR VOS

Crédits à Court Terme

- Fini les **files d'attente en agence**
- Fini les **dossiers de crédits**
- Fini les **attentes de validation**

Notre gamme



L'intérêt de la clientèle est notre priorité



☎ 222 51 80 50 / 679 00 96 26

✉ qualite@afilandfirstbank.com

📞 653 46 53 46

🌐 www.afilandfirstbank.com



Afriland First Bank